



Prescription trentenaire

Par **Jo97190**, le 11/02/2020 à 00:33

Bonjour, mon père occupe un terrain dont il n est pas le propriétaire depuis plus de 30 ans. Après avoir demandé un relevé de propriété à la mairie, j ai appris que ce terrain appartenait à l état service des domaines .Donc ma question est la suivante: Est il possible de faire une prescription trentenaire sur un terrain appartenant à l État?

Par **beatles**, le 11/02/2020 à 12:24

Bonjour,

Article L.3111-1 du CG3P

[quote]

Les biens des personnes publiques mentionnées à [l'article L. 1](#), qui relèvent du domaine public, sont inaliénables et imprescriptibles.

[/quote]

Cdt.